

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Juin

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 juin 1895

L'ordre du jour appelle la discussion du projet tendant à appliquer à l'île de la Réunion la dernière loi militaire votée par le Parlement.

M. le baron Reille, rapporteur, d'accord avec la commission de l'armée et le gouvernement, demande la déclaration d'urgence. L'urgence est prononcée, la discussion immédiate est ordonnée et le projet est adopté sans opposition.

M. de Mahy, député de la Réunion, s'écrie alors au milieu de l'hémicycle :

— Au nom de tous mes compatriotes, je remercie la Chambre d'avoir voté la loi qui applique aux habitants de la Réunion la loi militaire de la mère-patrie.

On revient ensuite à la réforme de l'impôt des boissons.

M. Goujat défend le privilège des bouilleurs de cru.

M. Antoine Perrier est, lui aussi, partisan du maintien du privilège des bouilleurs de cru.

Après quelques mots du rapporteur, M. Salis, l'amendement de M. de Saint-Quentin tendant, par un moyen détourné, à rétablir le privilège des bouilleurs de cru supprimé dans le projet de la commission, est mis aux voix et repoussé par 341 voix contre 208.

Après avoir refusé de prendre en considération un amendement de M. Malzac, en cinq articles et qui constituait tout un contre-projet, on repousse un autre amendement présenté par MM. Dutreix et Charonnat.

L'article 1^{er} du projet de la commission, qui supprime le privilège des bouilleurs de cru, est adopté par 345 voix contre 154.

SENAT

Séance du 17 juin 1895

M. Isaac a la parole pour développer son interpellation sur divers faits se rapportant à la situation du Sénégal et du Soudan.

Il cite une lettre de l'explorateur Guillemet dans laquelle il déclare que la traite existe au Soudan, malgré tout ce qu'on a pu dire. Il décrit également l'opinion d'un voyageur, M. G. Méry et de M. Mizon qui s'expriment dans le même

sens. M. Isaac demande quelles sont les mesures que M. le ministre des colonies compte prendre pour éviter le retour de pareils faits.

M. Chautemps, ministre des colonies, répond à M. Isaac que les faits qu'il vient de raconter sont exagérés. L'autorité française n'a jamais réduit à l'esclavage les indigènes. Elle a simplement placé sous la surveillance d'un chef responsable tous ceux qui se montraient rebelles. Notre politique en Afrique, ajoute M. Chautemps, repose sur le désir de bien faire. La preuve en est dans le récent décret qui vient de modifier l'organisation des possessions de l'Afrique occidentale et de créer un gouverneur général de ces pays. Le gouvernement reconnaît donc qu'il y a des améliorations à réaliser.

Après les déclarations du ministre, le Sénat adopte l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, confiant dans la prudence et la fermeté du gouvernement pour prévenir les abus au Soudan, passe à l'ordre du jour. »

M. Bardoux. — La commission de la loi sur les accidents, après avoir conféré avec M. le président du conseil, a décidé de revenir sur sa décision et de reprendre l'examen immédiat de la loi.

M. le président du conseil remercie la commission de la décision qu'elle a prise. Il y a un intérêt considérable à ce que la loi aboutisse dans le plus bref délai.

INFORMATIONS

Nouvelle organisation financière

M. Ribot a déposé, samedi, à la Chambre, le projet de loi relatif à la suppression des receveurs particuliers des finances. On sait, qu'actuellement il existe un trésorier général par département, un receveur particulier des finances par arrondissement autre que celui du chef-lieu de département, et enfin des percepteurs par communes ou groupes de communes. Le projet qui est soumis à la Chambre supprime les receveurs particuliers. Toutefois, dans les chefs-lieux d'arrondissement de plus de 20,000 âmes, il constitue un trésorier-payeur.

Les chefs-lieux sont au nombre de 30 dans cette catégorie.

Dans les autres chefs-lieux d'arrondissement, ceux dont la population est inférieure à 20,000 âmes, le projet de loi opère la fusion des perceptions avec la recette. En d'autres termes, il y aura dans ces villes des receveurs-percepteurs comme ceux existant à Paris, qui auront le droit de faire des achats et ventes de rentes pour

le compte des particuliers.

Le projet comporte un article autorisant la nomination de receveurs-percepteurs dans les chefs-lieux de canton ayant plus de 10,000 habitants, comme Calais, par exemple.

Ces réformes s'opéreront graduellement, au fur et à mesure des vacances d'emploi. L'économie totale qu'elles vaudront au Trésor sera de 600,000 fr.

Le ministre étudie, d'autre part, la transformation en traitements fixes, avec fonds d'abonnement pour frais de gestion, des émoluments actuels des percepteurs qui sont, on le sait, constitués par des remises. Cette transformation, qui se fera par décret, aura pour complément un remaniement des circonscriptions, en vue de réduire le nombre des perceptions.

L'impôt sur les Domestiques

Le gouvernement est décidé à abandonner l'impôt sur les domestiques qu'il avait proposé dans son projet de budget pour 1896.

Une formidable opposition s'était affirmée contre cet impôt lors de la nomination de la commission du budget.

La réforme de l'impôt

La commission de la réforme de l'impôt a voté le principe de l'impôt progressif et général sur le revenu, soit le système proposé par M. Cavaignac. En conformité de ce vote, M. Cavaignac va reprendre à titre d'amendement au projet des contributions directes pour 1896, le projet qu'il avait présenté sur les contributions de 1895, en vue d'instituer l'impôt sur le revenu global progressif et avec la déclaration.

Abus administratifs

Le ministre des colonies, à la suite des observations qui lui ont été présentées par la direction du contrôle, a décidé que les frais de route alloués à certains fonctionnaires de l'administration centrale, envoyés abusivement en mission dans les ports, sous divers prétextes, seraient réduits ou supprimés totalement; il y avait un abus flagrant qui a trop longtemps duré.

On peut s'étonner dans le même ordre d'idées, dit la *Politique coloniale*, que la direction du contrôle n'ait pas encore signalé au ministre d'autres abus tels que le cumul de certains traitements par un même fonctionnaire.

C'est ainsi que le budget colonial paie, suivant ce journal, le traitement du secrétaire du conseil supérieur des colonies, lequel conseil ne s'est pas réuni depuis trois ans ! Voilà 12,000 francs dont on aurait pu faire l'économie !

Le comte haussa les épaules.

— Il n'a pas de preuves ? Une ressemblance, même si extraordinaire qu'elle soit, ne signifie rien.

— Savez-vous s'il ne les tient pas en réserve pour plus tard ?

— Le jeune homme sait-il qu'il n'est pas le fils de Bauchène ?

— Son père ne lui a rien révélé... Il lui laisse croire, au contraire, qu'il est bien son fils; mais il a des doutes... il me les a confiés.

Jean de Kermor était devenu sérieux à son tour.

— Doyez-vous revoir ce jeune homme demanda-t-il.

— Quand je le voudrai, il m'aime.

— Il est peu probable qu'il ait parlé à sa famille de la rencontre qu'il a faite.

— Non, car il se croit en bonne fortune, et on ne raconte pas ses bonnes fortunes à ses parents.

Une leur fauve s'alluma dans les prunelles sombres du comte.

— Il y a peut-être là, en effet, comme vous le dites, un danger qui couve.

— Oh ! j'en suis sûr, fit Marcelle avec terreur.

Il y a longtemps que l'impunité dont nous jouissons m'épouvante. Notre bonheur ne peut pas toujours durer.

Jean de Kermor eut un geste rude.

— Vous savez bien, s'écria-t-il brutalement, que je n'aime pas les niaiseries de ce genre. Je ne crois pas aux châtimens providentiels qui tombent sur les coupables au moment où ils s'y attendent le moins, comme au cinquième acte des drames...

Les Patriotes

La rédaction du journal *la Patrie* s'est rendue, samedi soir, à 7 h. 1/2, sur la place de la concorde, pour y déposer une couronne à la statue de Strasbourg.

Une dizaine d'agents avaient été mobilisés pour la circonstance; quand M. Millevoye et ses rédacteurs se sont présentés, ils ont été reçus par l'officier de paix, M. Balot; celui-ci leur a déclaré qu'il avait reçu l'ordre de ne tolérer aucun discours et de n'autoriser que le dépôt d'une couronne en pied de la statue.

M. Millevoye n'a fait aucune difficulté pour se soumettre à ces conditions.

La couronne, en violettes, avec un drapeau français et un nœud alsacien-lorrain, revêtu de crêpe, porte l'inscription : « Le journal *la Patrie*, à Strasbourg. »

En se retirant, M. Millevoye a dit à l'officier de paix : « Quittons-nous, en criant : Vive l'Alsace-Lorraine ! »

Vers 5 heures 1/4, un monsieur et une dame d'un certain âge ont apporté au pied de la statue de Strasbourg une couronne en fleurs naturelles, avec cette inscription en lettres d'argent sur un ruban noir : « Vive l'Alsace-Lorraine ! »

Le groupe s'est ensuite éloigné, retenant des larmes prêtes à couler.

Cette scène a vivement impressionné ceux qui y ont assisté.

A KIEL

Berlin, 15 juin.

L'empereur a fait frapper, en souvenir de l'inauguration du canal de Kiel, une médaille qui sera distribuée aux invités le jour de l'inauguration. Cette médaille est à l'effigie des trois empereurs allemands, avec les armes d'Allemagne, de Prusse et de Schleswing-Holstein. Le revers représente une allégorie symbolisant, par deux nymphes se donnant la main, la réunion des deux mers.

Les correspondants des journaux seront, dit-on, au nombre de 164, dont 13 français. Il a été décidé que les représentants des grands journaux européens partiront lundi prochain par train spécial pour Hambourg. A la gare de cette ville, ils seront reçus par une délégation de la presse hambourgeoise et le Sénat de cette ville.

Brest 15 juin.

Le croiseur *Surcouf* a fait route pour Hambourg et Kiel, ce matin à 8 heures.

Le coup de théâtre de demain

Sous ce titre, on lit dans la *Patrie* : « Le dou-

La vie est une bataille où il y a des forts et des faibles... Il n'y a que ces derniers qui succombent. Il s'agit donc de ne montrer ni découragement ni faiblesse. Un péril nous menace, il faut l'éloigner loin de nous résolument, comme on jette hors de sa maison l'obus qui vient d'y tomber, même si la mèche n'est pas allumée, et si nulle explosion n'est à craindre; mais il ne faut pas trembler sans motif et croire qu'il y a au-dessus de nous un vengeur, qui nous guette... Cet homme vous effraie ? Il suffit que vous l'avez craint une minute pour qu'il soit condamné.

— Vous voulez le tuer ? s'écria Marcelle avec effroi.

— Non, car cela vous sera plus facile à vous qu'à moi, puisqu'il vous aime.

Marcelle frémissait.

— Hésiteriez-vous ?

— Encore du sang ! murmura-t-elle.

— Ainsi, vous aimez mieux voir couler le vôtre que celui d'un étranger ?... Ce n'est qu'en jouant le tout qu'on gagne à tous les jeux... Or la vie n'est qu'un jeu de hasard, où il est permis aux audacieux de biseauter les cartes. Nous biseauterons les nôtres, voilà tout.

XX

— Je ferai ce que vous voudrez, dit la jeune femme avec soumission, dominée par le cynisme de son mari, et d'autant plus disposée à l'écouter que la terreur qu'elle avait conçue lui paraissait plus fondée.

La chambre habitée par Henri Bauchène formait le coin de la rue Cujas, et le regard pouvait s'étendre des fenêtres jusque sur le boulevard

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 30

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

XIX

Sa voiture attendait à quelques pas plus loin. Elle y monta rapidement et se fit conduire à l'hôtel.

Le comte, qui connaissait la démarche qu'elle devait faire, l'attendait avec une vive impatience, non qu'il fût aussi inquiet que Marcelle, mais les paroles de sa femme avaient, depuis la veille, troublé son esprit et y avaient fait naître de sombres pressentiments.

A l'aspect du visage bouleversé de la comtesse, il se leva vivement.

— Eh bien ! s'écria celle-ci, qui jetait à la volée sur les meubles son chapeau, son manteau et ses gants.

— Doyez-vous encore que je rêve ?

— Vous l'avez revu ?

— Je l'ai revu... je lui ai parlé... et maintenant je n'en doute plus, c'est bien votre neveu, le fils de votre frère, que vous croyez avoir tué.

— Vous a-t-il donc dit ?..

— Il ne m'a rien dit... il ne sait rien...

— Comment pouvez-vous être sûre dès lors ?

Marcelle plongea ses yeux dans ceux de Jean.

— Savez-vous, dit-elle, quel est l'homme qui l'a élevé ? quel est le nom qu'il porte ?... Celui de Bauchène.

Le comte cherchait dans son souvenir. Ce nom ne lui rappelait rien.

— Vous n'avez pas oublié, reprit Marcelle, qu'il y a un homme que je devais épouser, auquel j'étais fiancée quand vous m'avez connue ?

— Un fermier... auquel on voulait vous marier de force... vous me l'avez dit...

— Oui...

— Eh bien ? dit Jean de Kermor, qui ne comprenait pas.

— Eh bien ! c'est cet homme qui est le protecteur, le père adoptif de votre neveu.

Cette révélation ne produisit pas sur le comte l'effet que sa femme en attendait.

— Je ne vois pas... balbutia-t-il.

— Comment ! s'écria la jeune femme, vous ne voyez pas ?... Mais cet homme me connaît, vous connaît, a connu votre frère, il est du même pays que nous... il est impossible qu'il n'ait pas été frappé de la ressemblance de son protégé avec vous... si c'est lui qui a sauvé l'enfant, il sait qu'il a été lancé dans la Seine par des mains criminelles; qu'il n'a pas pu être victime d'un accident.

Jean de Kermor ne paraissait pas convaincu.

Il feignit même de dédaigner les craintes de sa femme.

— Il y a longtemps, dit-il, s'il se doutait de quelque chose, qu'il aurait parlé et nous aurait démasqués.

— Et s'il attendait que le jeune homme fût majeur, fût en âge de défendre ses droits ?..

te, non plus que le silence, ne sont permis désormais. Ce que nous imprimons aujourd'hui sera officiellement connu avant huit jours.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Plusieurs journaux du matin commentent l'envoi par le tsar Nicolas du grand cordon de Saint-André au président de la République, et attribuent à ce fait une signification politique de la plus haute importance.

Il est impossible, dit le Figaro, de se méprendre sur le sens de cette distinction honorifique. Il ne s'agit pas là d'un banal envoi de décoration ordinaire.

L'Echo de Paris croit savoir que de nouveaux faits ne tarderont pas à venir confirmer l'alliance franco-russe, c'est un acte accompli.

La paix armée

On lit dans l'Economiste européen, sous la signature d'Edmond Théry et à propos de la séance de lundi à la Chambre :

La grande majorité de la Chambre des députés a donné raison au gouvernement et approuvé sa politique extérieure ; pourtant, il faut dire toute la vérité.

Voilà donc cinq grandes nations garanties les unes par les autres contre toutes les éventualités de guerre continentale depuis déjà bien nombre d'années.

Que serait-ce, grands dieux ! si les nations considérées ne jouissaient point de la sécurité réciproque !

L'Expédition de Madagascar

On a dit, non sans raison à notre avis, que le texte des dépêches adressées par le général Du-

chesne au ministre de la guerre, n'était pas livré intégralement au public. Un journal, qui a la réputation de refléter parfois la pensée des milieux officiels, semble dire que les Hovas, démoralisés par les récents succès de nos troupes, ont abandonné Tananarive pour se réfugier dans le Sud,

Le général Duchesne, dit ce journal, se précuperaient de cette éventualité qui avait été prévue, puisqu'il avait été un instant question de diriger l'expédition par une route venant du Sud et songerait à y parer par un mouvement destiné à prendre Tananarive à revers.

L'état de démoralisation dans lequel est actuellement l'armée hova rendrait assez facile l'exécution de ce plan.

Le colonel Gillon

Bayonne, 14 juin.

La nouvelle de la mort du colonel Gillon a causé une douloureuse impression parmi la population civile et la garnison de Bayonne.

On se rappelle qu'en quittant Bayonne, le colonel fit des adieux touchants à son régiment et lui confia sa famille, comme s'il eût eu quelque pressentiment de sa triste fin.

Le colonel Gillon laisse cinq enfants, dont le plus jeune, — le seul garçon, — a dix ans environ.

A la Chambre des communes

Londres, 18 juin.

Sir John Gorst demande si le gouvernement a reçu quelques informations au sujet des intentions que le gouvernement français aurait eues, dit-on, de recruter des indigènes du Mashonaland pour servir contre les Hovas dans la guerre de Madagascar.

Sir E. Grey répond : « Nous savons que le ministère des colonies n'a aucune information à ce sujet ; néanmoins, il est entendu que la Couronne, par l'intermédiaire des commissaires supérieurs ou du ministre, a des pouvoirs suffisants pour empêcher un recrutement d'une telle nature, si elle jugeait nécessaire ou convenable de le faire. »

La prise de Suberbieville

Le ministre de la guerre vient de recevoir le télégramme suivant du général Duchesne :

Suberbieville, auquel fait allusion le télégramme du général Duchesne, va devenir, depuis la prise de Mevatanana, la base d'opération du corps expéditionnaire, qui se concentrera tout entier sur ce point.

Cette opération exigera sans doute une quinzaine de jours.

La colonne expéditionnaire a donc actuellement franchi plus du tiers du trajet total entre Majunga et Tananarive et est sortie de la région côtière malsaine. Elle va continuer sa marche vers Tananarive, dans un pays montagneux et élevé, où les fièvres sont moins à craindre et où nos soldats auront moins à souffrir de la chaleur.

— Voulez-vous me revoir ? — Si je veux vous revoir ! s'écria l'amoureux.

— Eh bien ! restez tranquille.

— Mais vous me torturez !

— Pourquoi m'avez-vous forcée à venir ? Je vais partir.

Elle avait fait un mouvement pour s'éloigner. Il se jeta devant elle, à genoux, embrassant le bas de sa robe.

— Non ! non ! restez !... Tout me sera moins dur que votre départ, car votre présence illumine ma pauvre chambre.

Elle demeura quelques minutes encore, puis elle dit qu'elle était obligée de se retirer.

Elle promit de revenir dans deux jours.

— Serez-vous toujours aussi cruelle ? demanda Henri, éperdu.

— N'espérez rien de plus, dit-elle nettement, je suis mariée, honnête...

— Peut-être mon amour parviendra-t-il à vous toucher, à vous fléchir !

— Je ne vous promets rien.

— Oh ! revenez quand même, revenez, supplia l'amoureux. Je voudrais vous voir toujours, quand je devrais souffrir toutes les tortures.

Elle lui tendit la main, qu'il couvrit de baisers.

— A après-demain.

Elle sortit et descendit l'escalier vivement. Elle était déjà sur le boulevard, dans la voiture qui l'avait amenée, que le fils adoptif de Bauchène, resté sur le carré, semblait entendre le froissement de ses jupes qui le grisait.

(A suivre).

Si les Hovas, comme il est probable, ne parviennent pas à relever le moral de leurs hommes, on peut calculer que la colonne ne mettra pas plus d'un mois à franchir les 250 kilomètres qui la séparent encore de Tananarive, et que le drapeau français flottera de nouveau, mais cette fois d'une façon définitive, sur la capitale de Madagascar, aux environs du 14 juillet.

Les infirmiers à Madagascar

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, et aux généraux commandant les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps d'armées des instructions relatives au remplacement des infirmiers envoyés à Madagascar.

Les militaires à désigner devront être choisis parmi les hommes de toutes armes ne remplissant pas toutes conditions d'aptitude physique pour le service armé, et exerçant, autant que possible, les mêmes professions que ceux qu'ils sont appelés à remplacer.

Propositions de paix

D'après un bruit qui circule, mais qui n'est encore confirmé par aucune dépêche officielle, la reine de Madagascar aurait fait faire des propositions de paix.

Nous devons dire que ce bruit émane d'une source anglaise.

Au Tonkin

Les nouvelles du Tonkin informent que le gouverneur général M. Rousseau, a fait arrêter plusieurs notables chinois à cause de l'enlèvement de la famille Ygandot à Port-Vallut.

Le télégraphiste Labat, enlevé par les pirates, a été délivré par une reconnaissance, envoyée par le colonel Gallieni.

Un incident fâcheux s'est produit à Bac-Ninh, où un groupe de pirates, déguisés en miliciens, pillèrent un magasin dans la nuit du 30 avril. L'alarme fut donnée par un douanier et deux gendarmes, accourus les premiers. Ils furent criblés de coups de feu. La milice arriva trop tard pour prendre les coupables.

Ce fait et d'autres semblables, qui ont précédé, ont amené un groupe d'habitants du Tonkin à former une ligue antichinoise pour obtenir du gouvernement contre les chinois du Tonkin les mesures de rigueur suivantes :

Relèvement considérable de l'impôt de capitation, de séjour et de patente ; parquer les chinois dans les grands centres ; combattre leur naturalisation ; obtenir contre les faits de brigandage et de piraterie des mesures exceptionnelles avec justice expéditive et sommaire ; les écarter de toute adjudication et marché.

Tirages Financiers

Ville de Paris. — Obligations 1895

Le numéro 261,466 gagne 150,000 fr.

Le numéro 258,396 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros suivants, 10,000 fr. : 81,373, 298,146, 300,557 et 439,699.

Les cinq numéros suivants, 5,000 fr. : 150,475, 49,758, 71,088, 365,686 et 186,504.

Les dix numéros suivants, 2,000 fr. : 565,420, 189,721, 29,991, 81,604, 335,957, 403,157, 145,293, 38,418, 114,580 et 513,243.

Crédit foncier. — Bons de la presse

Le numéro 369,273 gagne 30,000 fr.

Le numéro 399,831, 10,000 fr.

Les huit numéros suivants, 250 fr. : 5,188,

— Voulez-vous me revoir ? — Si je veux vous revoir ! s'écria l'amoureux.

— Eh bien ! restez tranquille.

— Mais vous me torturez !

— Pourquoi m'avez-vous forcée à venir ? Je vais partir.

Elle avait fait un mouvement pour s'éloigner. Il se jeta devant elle, à genoux, embrassant le bas de sa robe.

— Non ! non ! restez !... Tout me sera moins dur que votre départ, car votre présence illumine ma pauvre chambre.

Elle demeura quelques minutes encore, puis elle dit qu'elle était obligée de se retirer.

Elle promit de revenir dans deux jours.

— Serez-vous toujours aussi cruelle ? demanda Henri, éperdu.

— N'espérez rien de plus, dit-elle nettement, je suis mariée, honnête...

— Peut-être mon amour parviendra-t-il à vous toucher, à vous fléchir !

24,201, 35,199, 204,111, 33,789, 355,193, 37,788 et 473,279.

90 autres numéros sont remboursables à 200 francs.

Canal de Suez. — Obligations de 500 fr. 5 0/0

Le numéro 9,488 gagne 100,000 fr.

Les numéros 151040 et 274515, 25,000 francs.

Les numéros 132,565 et 190,735, 5,000 francs.

Les 20 numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs :

25.129 50.862 86.348 97.217 105.010

110.909 121.234 132.026 172.219 184.734

196.214 199.597 211.869 230.222 237.523

261.494 278.586 279.547 320.705 330.222

1.401 autres numéros sont appelés au remboursement au pair.

Panama

Le numéro 853,852 gagne 250,000 francs.

Le numéro 266,819, gagne 100,000 francs.

Les numéros 412,192 et 13,852 chacun 10,000 francs.

Les numéros 450,591 et 1,025,842, chacun 5,000 francs.

Les numéros 1,671,948, 1,321,678, 267,941, 118,524, 1,282,443, chacun 2,000 francs.

Les numéros suivants, chacun 1,000 francs :

921679 443058 1897180 1356276 49402

931365 551854 1036255 1534882 1218735

727422 160445 646826 92195 859949

788062 581513 5163 76313 1472276

908736 1458134 752336 1086415 295000

165833 667864 1197535 41782 350980

1067604 1118402 274318 1749750 807738

1426683 1859234 1059982 207968 1198217

670210 151403 498601 652802 842432

241328 1001739 1215088 1588552.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le Monument Canrobert

Liste de souscription

Souscriptions recueillies par le FIGARO

1^{re} LISTE

Mme Furtado-Heine, 6000 fr. ; Daubrée, membre de l'Institut, 100 fr. ; J. Delafosse, député, 100 fr. ; Général Mérédith Rêad, 50 fr. ; Stephan Liègeard, 100 fr. ; Vice-amiral Duperré, 100 fr. ; Bianchi, député, 500 fr. ; Labbey et C^o, 100 fr. ; Couderc de St-Chamant, trésorier général, 100 fr. ; lieutenant-colonel Fortou, 100 fr. ; baronne Philippe de Bourgoing, 100 fr. ; baron Pierre de Bourgoing, 100 fr. ; Mme la générale de Champvallier, 50 fr. ; A. Delchet, 100 fr. ; Durangel, 100 fr. ; baron Hamelin, 50 fr. ; Isidore Bloch, fermier du Casino de Dieppe, 100 fr. ; comtesse Vandal, 100 fr. ; abbé Misset, directeur de l'école de Lhomond, 100 fr. ; Paul Réalier Dumas, ancien auditeur au Conseil d'Etat, 100 fr. ; Marius Castelli, à Asnières, 20 fr. ; Eugène Berger, ancien député, 50 fr. ; Schier, ancien préfet, 100 fr. ; Edmond Taigu, 100 fr. ; E. T. 20 fr. ; D^r E. Ramond, 50 fr. ; Hostein, ancien officier de marine, 20 fr. ; M. et Mme Hochon, 100 fr. ; Mme Georges Charles, 50 fr. ; Mme Soyot, 20 fr. ; Louis Munster, 100 fr. ; Commandant Baulot, 20 fr. ; Général Fay, vice-président, 100 fr. ; Général Charreyron, 50 fr. ; Vice-amiral baron V. Duperré, 100 fr. ; Vice-

amiral Martin, 100 fr.; Contrôleur général de l'armée Martinie, 50 fr.; Général de Monast, 50 fr.; Roussel, conseiller d'Etat, 40 fr.; Detaille, membre de l'Institut, 100 fr.; Gustave Larroumet, membre de l'Institut, 50 fr.; Georges Duruy, professeur à l'Ecole polytechnique, 100 fr.; Baron de Lamberterie, 200 fr.; Ch. Bocher, 100 fr.

Total..... 9.830 »

Souscriptions recueillies par la mairie de Saint-Céré

Massinot, président du groupe de la Tchernaïa 20 fr.; Comte Benedetti, 100 fr.; Général de Colomb, président, 100 fr.; de Verdal, secrétaire-trésorier, 50 fr.; Général de division de Montati, 20 fr.; Colonel et Mme de Navacelle, 200 fr.; Général Fabre, commandant le 17^e corps d'armée, 50 fr.; Général de division Berthe, 20 fr.; Général Minot, 20 fr.; Boudousquié, ancien conseiller de préfecture, 10 fr.; Général Dessirier, commandant la 66^e brigade d'infanterie, 5 fr.; Général Bourdillon, 20 fr.; Général de Kerhué, commandant le 9^e corps d'armée, 100 fr.; Général de la Moussaye, commandant la 9^e brigade de cavalerie, 20 fr.; Général Goupil, 20 fr.; Général Courbanier, commandant la 4^e brigade d'infanterie, 10 fr.; Général baron de Polhes, 5 fr.; Général de division Thiéry, 20 fr.; de la Charrière, ancien sous-préfet, 20 fr.; Général Brault, commandant la 11^e division, 10 fr.; MM. les officiers du service d'état-major de la 11^e division d'infanterie, 9 fr.; Intendant militaire Lemaître 10 fr.; Général de division de Ladmiraute, 25 fr.; Général Pierre Boyer, 20 fr.; Général Michel, 20 fr.; Général comte Duhesme, 20 fr.; capitaine Hulot, officier d'ordonnance, 5 fr.; général de Rouméjoux, 10 fr.; Officiers du 29^e bataillons de chasseurs, 20 fr.; général marquis d'Abzac, 50 fr.; Capitaine Vanson, commandant le Dépôt de remonte d'Arles, 5 fr.; général Campionnat, 50 fr.; général Falieu, 5 fr.; Commandant de Lhermite, officiers, sous-officiers et cavaliers de remonte, 19 fr. 20.

Total..... 1.088 20

Report de la liste du Figaro... 9.830 »

Rogier, à Lagrune-sur-Mer, 5 »

route de Courseulles..... 5 »

Chausroux, à Beaucaire..... 5 »

Total à ce jour..... 10.928 20

La fête des Sauveteurs du Lot

La fête de gymnastique donnée dimanche dernier par la société des Sauveteurs du Lot, a été des plus réussies. Favorisée par un temps splendide, le défilé et les exercices avaient attiré une foule relativement considérable, qui a applaudi de tout cœur les jeunes gymnastes.

Tout le monde a payé de sa personne dans cette journée : aux pupilles des Sauveteurs, si bien dirigés par M. Guiraudies-Capdeville avec l'aide de M. Vicart, s'étaient joints un certain nombre d'élèves du Lycée et de l'Ecole normale d'instituteurs. On a pu constater que, dans ces deux établissements, les exercices du corps ne sont pas plus négligés que ceux de l'esprit.

N'oublions pas de mentionner MM. Rouquet frères, qui n'ont vraiment rien à envier aux gymnastes de profession.

La musique du 7^e de ligne, l'Avenir Cadurcien et l'Orphéon prêtaient leur concours à cette belle fête.

La procession de la Fête-Dieu

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche selon l'usage et dans l'ordre accoutumé. Cette belle cérémonie avait attiré beaucoup de monde et c'est au milieu d'une foule respectueuse et recueillie qu'elle s'est déroulée à travers la ville. Deux ou trois ivrognes ont bien essayé, à un certain moment, de faire du tapage, mais l'indignation publique et la police ont eu bientôt fait de mettre à la raison ces ennemis de la liberté de conscience.

On a beaucoup remarqué les gentils petits tambours de l'école des frères, qui roulent comme de vrais tapins. C'est une heureuse innovation.

Les bureaux de Tabac

Par un amendement au budget, MM. Marcel Habert et Lagnel proposent que les bureaux de tabac soient mis en adjudication.

Le tabac du Lot

Les départements où la production du tabac est la plus considérable sont le Nord, le Pas-de-Calais, l'Isère, le Lot, le Lot-et-Garonne et la Dordogne.

Le Lot et le Lot-et-Garonne sont les deux départements qui fournissent les qualités les plus estimées, Aurillac, et Paraguay.

Le timbre des affiches

M. Fleury-Ravarin a déposé son rapport sur la proposition de M. Bazille tendant à remplacer, en ce qui concerne le timbre des affiches, la responsabilité de l'imprimeur par celle de l'auteur, c'est-à-dire du bénéficiaire de l'affaire. Le rapport conclut à la prise en considération.

Réunion des chasseurs

Ainsi que nous l'avions annoncé, les chasseurs se sont réunis, samedi soir, à l'hôtel de ville.

Avant de procéder à l'élection d'un bureau, l'assemblée a décidé de demander communication de leurs statuts aux sociétés ayant un fonctionnement régulier.

M. Pélegrin, s'est chargé de cette mission.

Dans quelques jours aura lieu une nouvelle convocation individuelle des chasseurs de Cahors inscrits à la préfecture, comme ayant pris un permis en 1894 et 1895.

Conférences populaires

La Société nationale des Conférences populaires a tenu dernièrement son Assemblée générale annuelle sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Instruction publique. L'année dernière 6,000 conférences avaient été faites dans 60 départements, cette année le chiffre des conférences organisées dans toute la France, en Algérie et même aux colonies a dépassé 13,000. Ces résultats merveilleux sont dus aux efforts de tous les amis de l'enseignement et en particulier aux dévoués maîtres d'écoles, instituteurs et institutrices. Aussi les noms des lauréats cités dans l'Assemblée par M. Guérin Catelain président, ont-ils été acclamés, 20 médailles d'honneur, 400 rappels de diplômes, en tout plus de 1000 récompenses ont été données.

Dans notre département nous sommes heureux de relever le nom des instituteurs suivants :

RAPPEL DE DIPLOMES

- 1. MM. Bourdarie instituteur à Lissac.
- 2. — Delpouget — à Lamativie.
- 3. — Lacam — à Tauriac.
- 4. — Lacroix — à Biars.
- 5. — Lavergne — à Gagnac.

DIPLOMES

- 4. MM. Arènes, instituteur à Bretenoux.
- 2. — Jules Auricoste — à Gourdon.
- 3. — Biassette — à Souceyrac.
- 4. — Buffet — à Lentillac.
- 5. — Cépède — à Aynac.
- 6. — Chabrignac — à Loubressac.
- 7. — Cros Claveli — à Sabadel.
- 8. — Delpon — à Linac.
- 9. — Devert — à Girac.
- 10. — Géraud-Cassan — à St-Hilaire et Bessonies.
- 11. — Lestrade — à La Bastide-du-Haut-Mont.
- 12. — Mialet, — à Terrou.
- 13. — Pechberty inst.-adjoint à Laureesses.
- 14. — Henri Prat — à Latronquière.
- 15. — Rouquié — à Bretenoux.
- 46. — Souladié instituteur à Espeyroux.

MENTIONS HONORABLES

- 1. MM. Bos instituteur à Ste-Colombe.
- 2. — Carrière inst-adjoint à Souceyrac.
- 3. — Louis Clermont inst. à Autoire.
- 4. — Lagarrigue — au Bourg.
- 5. — Lherm inst.-adjoint à Souceyrac.
- 6. — Ménage instituteur à Bagnac.
- 7. — Monrigal — Le Bouysson.

Cathédrale et Evêché de Cahors

Les entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Cahors sont prévenus que le samedi 22 juin, à 3 heures du soir, il sera procédé, dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture, à la réception de nouvelles soumissions en vue des travaux de maçonnerie à exécuter en 1895, tant pour l'entretien que pour les réparations de la Cathédrale et de l'Evêché de Cahors.

Aucune des offres faites pour la maçonnerie dans la séance du 25 mai dernier n'a été agréée par M. le Ministre.

Les entrepreneurs qui désireront consulter de nouveau les devis et cahier des charges seront admis tous les jours non fériés de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures dans les bureaux de la Préfecture (2^e division, 1^{er} bureau).

Société d'agriculture

M. Laur, qui paraissait visé par un article paru dans les journaux locaux et régionaux du Lot, nous communique la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Dupuy, secrétaire de la Société agricole et industrielle du Lot.

Mon cher Monsieur Laur,

Vous vous êtes ému bien à tort, ce me semble, de la lettre parue dans les journaux de la localité à la suite de la note insérée par la Société agricole. Avec toute l'autorité dont doit jouir un professeur d'agriculture, M. D... a cru nécessaire de nous blâmer sévèrement d'avoir prévenu les viticulteurs de l'opportunité d'un second sulfatage et de la façon dont vous avez conseillé de l'appliquer.

Il veut mettre en garde les agriculteurs contre les mauvais avis que nous leur donnons. Nous devons nous féliciter qu'il ne s'oppose pas au sulfatage, c'est déjà beaucoup. Mais lorsqu'il prétend que le choix du temps importe peu pour cette opération, M. le professeur d'agriculture permettra j'espère à ceux qui font de la viticulture pratique depuis vingt ans, de faire profiter le public des nombreuses observations que la dure expérience leur a données.

J'ai, pour ma part, eu l'insigne maladresse de brûler nombre de souches en appliquant le sulfatage au milieu du jour, et d'autres propriétaires de la plaine du Lot ont éprouvé ce même inconvénient par la même cause.

Nous avons des vignes et comme le Gouvernement nous demande des impôts au lieu de nous gratifier de beaux appointements à l'abri des attaques du mildiou, de la grêle, de la gelée, de la coulure, etc., etc, il est naturel que nous nous entourions de toutes les chances de réussite, et que nous en fassions bénéficier nos compatriotes.

Si nous n'y avions pas songé, il faudrait donner cet avertissement aux viticulteurs. — Il était principalement urgent de sulfater, nous l'avons dit, et je suis heureux de constater que la Société agricole a eu cette initiative. — J'ai eu à traiter si rarement les autres maladies de la vigne, oidium, blak-rot, etc., qu'il m'est impossible de vous en parler pratiquement. Ainsi, mon cher monsieur Laur, laissez-nous critiquer, au fond, nous sommes tous d'accord ; avec le soleil nous répond-on, mais jusqu'ici je crois que le ciel est malheureusement de notre côté.

Voilà ce que je tenais à vous dire et croyez bien à mes sentiments affectueux.

M. DUPUY.

Post-Scriptum. — En résumé et pour ne pas laisser le moindre trouble dans les esprits, c'est moi qui vous ai écrit qu'il serait bon de prévenir les viticulteurs de la nécessité d'un sulfatage ; j'ai ajouté que dans cette application il fallait éviter le grand soleil.

Si ma modeste expérience : Traitée de la vigne par Portes et Ruyssen et celui de M. Pierre Viaila, professeur de viticulture à l'Institut agronomique « les bouillies bordelaise, bourguignonne et l'eau Céleste, sont indiquées pour combattre le mildiou, en ayant le soin de rendre ces solutions neutres » ce dont on peut s'assurer par la teinture de tournesol et page 394 « d'une manière générale et à fortiori dans le Midi l'expérience a prouvé l'avantage de sulfater par un temps couvert ou avant le lever ou après le coucher du soleil, l'eau pure suffisant, par un soleil brûlant, à produire le grillage. »

Et si je feuillette le même ouvrage, j'y lis page 36 « les poussières du soufre, dit M. Marès, doivent agir par contact sur le champignon qu'ils désorganisent ; il faut pour ce'a que la température atteigne au moins 25° c ; or, comme la température optimum pour la végétation du parasite est de 30°, elle est suffisante pour que le soufre produise ses effets quand l'oidium trouve les milieux favorables à son développement. » Il ajoute, page 41, que la température nécessaire à l'action du soufre sur l'oidium et celle qui est le plus favorable au développement de ce dernier, sont comprises entre 25 et 35°.

Quant à l'antrachnose, les moyens sont nombreux : celui qui a été signalé par M. Schrof comme radical, consiste dans l'usage des solutions de sulfate de fer concentrées, voir les articles de M. Reich dans la *Vigne américaine*, année 1879, page 100 et 101.

Accident

Samedi soir, vers quatre heures, le sieur Daret, âgé de 68 ans, rétameur, demeurant rue St-James, s'était rendu à une vigne qu'il possède à la côte des Anes. Il voulut monter sur un cerisier, une branche cassa sous son poids et le malheureux tomba d'une hauteur de 4 mètres.

Dans sa chute, il s'est fracturé un bras et fortement contusionné aux reins.

D'après les constatations du docteur Ausset, son état n'est pas grave, mais il nécessitera un repos de plusieurs jours.

Catus

M. Paul Cambornac, notaire, ayant donné sa démission d'adjoint au maire, une élection complémentaire aura lieu dimanche prochain 23 juin.

Lanzac

Jeudi matin, des malfaiteurs, au nombre de trois, se sont introduits dans la maison de M. Cassagnade, propriétaire à Grézélade, commune de Lanzac, petit village isolé sur une montagne, et y ont dérobé une montre en argent, un écu de cent sous, des œufs et du pain.

La gendarmerie, mise à leur poursuite, les a arrêtés sur la route de Cazoulès, aux Cuisines. On n'a trouvé sur eux que les cinq francs. A la vue des gendarmes, ils ont jeté la montre dans un pré voisin de la route, et on n'a pu encore la retrouver.

Les trois voleurs ont été écroués à la prison de Souillac.

Souillac

Des malfaiteurs restés inconnus, mais qui certainement devaient connaître les habitudes de la victime, sont entrés dans la maison habitée par Mme Gardet, à Souillac, et se sont emparés d'une somme de 600 francs, déposée dans une armoire.

Pour commettre ce vol, ils se sont emparés de la clé de l'habitation, déposée sous la porte d'entrée, en passant la main par une châtière.

C'est pendant que les époux Gardet travaillaient aux champs, que le vol a été commis.

Saint-Denis-les-Martel

Un audacieux voleur s'est introduit dans l'habitation du sieur Antoine Cabal, maçon à St-Denis, et a enlevé différents objets d'une valeur de 43 francs environ.

Aucune trace d'effraction n'ayant pu être relevée, il est probable que le voleur s'est servi pour entrer, de la clé de la maison, placée derrière la porte de la grange.

Dans la même commune, cinq canards ont été également dérobés au préjudice de M. Pierre Louradou, métayer de M. Certain.

Pour commettre ce larcin, le malfaiteur a pénétré dans l'étable, en passant à travers la porte à claire-voie dont il avait enlevé six liteaux à l'aide d'une hache qu'il a laissée sur les lieux.

Enfin, Mme Eugénie Guès, épouse Souillac, garde-barrière à Saint-Denis, a constaté également la disparition de six lapins et deux poules.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mardi 18 juin 1895

A la demande générale, irrévocablement dernière représentation donnée par les artistes du théâtre du Vaudeville de Paris.

MADAME SANS-GÊNE

Pièce nouvelle en 4 actes, dont un prologue

Cette Tournée a été placée sous les ordres de M. DE LANGLAY, l'administrateur bien connu dont le nom seul est une garantie pour le public des départements.

A cette époque de l'année, un *dépuratif* vous préservera de bien des ennuis et de beaucoup de maladies. Le meilleur est la *Tisane Dussolin*, qui se vend à Paris, à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies de la France et de l'étranger, au prix de 4 fr. 50 le flacon.

Santal était autrefois synonyme de maux de reins et lourdeur d'estomac ; les maux de reins, dus à l'impureté du Santal, ont disparu depuis que *Midy* distille le bois de Santal de Mysore ; cette essence, enfermée dans une petite capsule ronde qui s'ouvre dans l'estomac, supprime la fatigue de la digestion de la masse de gélatine qui englobait les anciennes capsules.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Toutes Opérations de Banque, notamment : Comptes de dépôts de Fonds à intérêts, avec ou sans service de Chèques ; Chèques directs et Virements, paiements télégraphiques ou non ; Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à intérêts variables suivant la durée des dépôts ; Ordres de Bourse en France et à l'Étranger ; Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur Titres ; Souscriptions ; Garde de Titres ; Garantie contre le remboursement des titres cotés au-dessus du pair ; Escompte et Encaissement de Coupons français et étrangers ; Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Factures et Reçus sur la France et l'Étranger ; Crédits documentaires ; Avances sur Marchandises et sur connaissements ; Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur la France et l'Étranger ; Renseignements divers ; Services de Correspondant ; Assurances, etc.
La Société a 186 Agences et Bureaux en France, une Agence à Londres et des Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

SPÉCULATION FRUCTUEUSE

Toutes personnes s'intéressant aux affaires de Bourse, ont le plus grand intérêt à lire régulièrement la *Circulaire Sanvic*, qui leur donne tous les samedis la note exacte du marché et l'indication des opérations immédiatement opportunes. Envoi *gratis et franco* sur demande adressée à M. SANVIC, 56, rue de la Victoire, Paris.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

La belle propriété du **Thérou**, canton de Puy-l'Évêque. — Rapport et agrément — Plaine du Lot.

Maisons d'habitation et d'exploitation — Jardins — Terres — Bois — Prés — Ruisseau — 22 hectares de vignes en plein rapport, exposition au midi — Abri du vent du nord — Vins de premier cru. — Revenu net assuré 4 0/0.

CONTENANCE TOTALE : **82 hectares**
S'adresser à M. CH. BIMBENET, géomètre-expert, à Agen.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition universelle de Bordeaux

Mai à Novembre 1895

A l'occasion de l'Exposition universelle de Bordeaux, et pendant toute sa durée, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets d'aller et retour qui, aux termes de son Tarif spécial G. V. n° 2, sont délivrés à toutes les gares de son réseau pour Bordeaux.

Jusqu'à une distance de 100 kil. inclus, 2 j.
— 101 à 200 — — 4 j.
— 201 à 300 — — 6 j.
— 301 à 400 — — 8 j.
— 401 à 500 — — 10 j.

au-delà de 500 kilomètres..... 12 j.
Ces délais sont comptés de minuit à minuit.

Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route; les Voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des Voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

VOYAGE D'EXCURSION
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe

et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Nérès (Nérès), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE

L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et éloquentes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUDBOURG & C^o
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
— PARIS —
La Maison L. AUDBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
S'adresser à M. DUEZ, Directeur
4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte
Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR. — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

La Grande
Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. G.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de la Faculté des lettres de Bordeaux.
D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois
ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous dé-
livrer d'une multitude de volumes indigènes de
l'omniscience.
(Arsène HOUSSEY)

Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois
ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé
aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

LE GOURMET

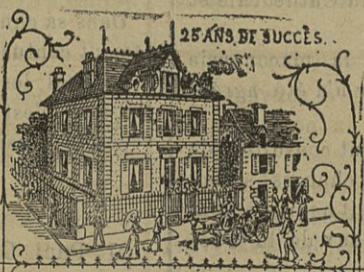
REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.
Étranger 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Rétablissement
à toutes les Opérations relatives
à L'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

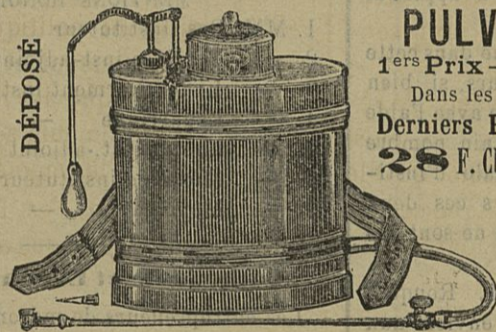
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORREZE)
NOTA. — M. AUDOUARD engage les
personnes qui doivent se rendre
à Brive, pour le consulter,
à vouloir bien lui annoncer
leur visite deux ou trois jours
à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Bon cavalier et jockey,
bon conducteur très ar-
dent, courageux pour les
chevaux, demande place
sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal
du Lot.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{ers} Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de deman-
des prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises
et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET,
QUADRANT, RUDGE, STARLEY,
etc. Larges facilités de paiement,
escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames
et Ecclésiastiques; Bicycles et Tri-
cycles pour Enfants et Jeunes Gens;
Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey;
Maillots et Costumes spéciaux pour
vélocipédistes, Lanternes et tous ac-
cessoires; Kolo-Vélo, Embrocaction,
Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
6, Rue de la Liberté, Cahors.